

Programme de Session parlementaire

Domaine «Formation-Recherche-Innovation»

Aperçu prospectif par sujet

Session d'été 2020, du 2 au 19 juin
Etat des lieux : 20.05.2020

Conseil des Etats CE, Conseil national CN, Commission de la science, de l'éducation et de la culture CSEC, Commission de la sécurité sociale et de la santé CSSS.

Ip. Interpellation
Iv. ct. Initiative cantonale
Iv. pa. Initiative parlementaire
Mo. Motion
Po. Postulat
OCF Objet du Conseil fédéral

* Lien avec les activités du CSS en page 3 du document.

a) Science, Recherche, Innovation, Conditions-cadre

| Date / Autorité | Référence | Type | Auteur | Sujet et lien vers l'objet |
|------------------------|-----------|------|--------------|--|
| 02.06./CE | 17.059 | OCF | | Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales |
| 02.06./CE | 19.068 | OCF | | Protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel. Convention |
| 03.06./CE | 19.4639 | Ip. | C. Sommaruga | La Suisse n'aura-t-elle aucune Stratégie de développement durable en 2020? |
| 03.06./CN 04.06./CE | 20.042 | OCF | | Budget 2020. Supplément II |
| 04.06./CN | 20.3006 | Mo. | CSEC-CN | Garantir le maintien des archives Gosteli |
| 04.06./CN | 20.3014 | Mo. | CdF-CN | Réforme structurelle d'Agroscope. Réaffectation sans délai des gains d'efficacité à la recherche agricole |
| 09.-10. 06./CN | 17.071 | OCF | | Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 |
| 10.06./CN | 19.074 | OCF | | Adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués. Loi |
| 10.06./CN | 20.029 | OCF | | Stratégie énergétique 2050. Instrument de promotion de la recherche SWEET |
| 15.06./CE | 19.078 | OCF | | Programme de la législature 2019-2023 |
| 17.06./CE | 20.028 | OCF | | Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 |

b) Hautes écoles, Universités

| Date | Référence | Type | Auteur | Sujet et lien vers l'objet |
|-----------|-----------|------|--------|--|
| 08.06./CE | 19.072 | OCF | | Coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Loi. Révision totale |
| 11.06./CN | 19.065 | OCF | | Loi sur les EPF. Modification |
| 17.06./CE | 19.070 | OCF | | Loi sur la HEFP |

c) Formation professionnelle, Formation continue, Personnel qualifié

| Date | Référence | Type | Auteur | Sujet et lien vers l'objet |
|-----------|-----------|------|-----------|--|
| 08.06./CE | 20.3095 | Ip. | M. Michel | Formation professionnelle 2030. Quelles mesures (législatives) s'imposent? |

d) Système scolaire, Education en général

| Date | Référence | Type | Auteur | Sujet et lien vers l'objet |
|-----------|-----------|---------|--------------|---|
| 10.03./CE | 19.4559 | Po. | P. Hegglin | Coordination des instruments fédéraux d'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes |
| 18.06./CN | 19.303 | Iv. ct. | Thurgovie | Coûts d'intégration |
| 18.06./CN | 17.412 | Iv. pa. | M. Aebischer | Egalité des chances dès la naissance |
| 19.06./CN | 16.307 | Iv. ct. | Saint-Gall | Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales |

e) Médecine, Santé

| Date | Référence | Type | Auteur | Sujet et lien vers l'objet |
|-----------|-----------|---------|-----------|---|
| 02.06./CN | 19.021 | OCF | | Loi sur les stupéfiants. Modification |
| 02.06./CN | 19.3703 | Mo. | J. Dittli | Coûts des médicaments. Adaptation du système d'autorisation de mise sur le marché et de fixation des prix dans l'assurance de base |
| 02.06./CN | 19.3743 | Mo. | D. Müller | Eliminer l'hépatite. Inscription de la maladie dans un programme national de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang |
| 08.06./CN | 16.411 | Iv. pa. | J. Eder | Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité |
| 08.06./CN | 19.046 | OCF | | Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet) |
| 08.06./CN | | OCF | | Message concernant une modification urgente de la loi sur les épidémies face à la crise COVID-19 (système de traçage de proximité) |
| 10.6./CE | 19.401 | Iv. pa. | CSSS-CN | Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins |

| | | | | |
|-----------|---------|---------|---------------|--|
| 18.06./CN | 18.309 | lv. ct. | Saint-Gall | Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques |
| 18.06./CN | 18.318 | lv. ct. | Thurgovie | Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques |
| 18.06./CN | 18.322 | lv. ct. | Bâle-Ville | Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques |
| 18.06./CN | 18.324 | lv. ct. | Bâle-Campagne | Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques |
| 18.06./CN | 19.3957 | Mo. | CSSS-CE | Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques pour des prestations efficaces |
| 18.06./CN | 19.4120 | Mo. | D. Müller | Plus de temps pour les soins aux enfants et aux adolescents |

* Lien avec les activités du CSS

a) 20.3006 : Garantir le maintien des Archives Gosteli

Dans le cadre de l'évaluation des institutions selon Art. 15 de la LERI, 2019-2020, le CSS est appelé à donner son appréciation.

a) 20.028 : Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

Dans le cadre du processus de consultation du Message FRI, le CSS a livré [ses recommandations](#) en mai 2019.

b) 19.065 : Loi sur les EPF. Modification

En mars 2019, le [CSS a pris position](#) sur la révision partielle de la loi. Il s'est prononcé en faveur de la limitation du droit de vote et récusation et a exprimé un complément sur la question des contrats de travail de droit privé.

b) 19.070 : Loi sur la HEFP.

En janvier 2019, le [CSS a pris position](#) selon l'extrait suivant : "... Toutefois, pour le CSS, la création d'une HEFP doit aussi tenir compte des principes établis par la LEHE. La procédure d'accréditation institutionnelle, qui vise notamment à établir le degré d'adéquation de l'organisation candidate aux standards valables pour l'ensemble des Hautes écoles reconnues, ne saurait remplacer l'existence d'une disposition légale claire en la matière...". Il avait notamment formulé cinq recommandations dans ce sens.

b) 19.072 : Coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Loi. Révision totale.

En mai 2019, le [CSS a pris position](#) selon l'extrait suivant : "... Il serait donc regrettable de mettre sur un pied d'égalité les différentes solutions suisses pour la mobilité individuelle et une association à part entière pour Erasmus+, en les comparant sur la simple base des coûts effectifs. De même, il est vain de croire que la Suisse puisse renoncer aux autres projets du programme Erasmus+ sans perdre en influence en termes de positionnement stratégique...".

d) 17.412 : Egalités des chances dès la naissance

En novembre 2019, le [CSS a pris position](#) quant à l'initiative parlementaire concernée. Il a notamment formulé les recommandations suivantes :

- « Inclure un volet stratégique obligeant les cantons à développer une politique de la petite enfance cohérente et efficiente sur l'ensemble de leur territoire afin de réduire les disparités de telle sorte que l'ensemble de la population puisse bénéficier des offres de façon équitable. .
- Définir des axes stratégiques afin de cibler les groupes de populations vulnérables.
- Améliorer la coopération entre les différents niveaux institutionnels afin d'éviter les doublons et de créer des synergies et des échanges d'expériences. »

e) 19.401 : Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins

En août 2019, le [CSS a pris position](#) dans le cadre de la consultation de l'initiative parlementaire mentionnée. Il avait notamment formulé les cinq recommandations suivantes :

- « Réaliser les modifications légales au sein de la LPSan et les autres bases légales concernées, plutôt que de créer un nouvel acte législatif ;
- Cibler les contributions d'aides à la formation au personnel soignant qui souhaite entreprendre une formation continue et/ou acquérir une formation supérieure successive ;
- Inclure dans les contributions d'aide à la formation des aides à la réinsertion professionnelle dans le domaine des soins ;
- Améliorer et définir les critères du concept de formation afin d'assurer une harmonisation des critères de qualités entre cantons et entre institutions de formation pratique ;
- Assurer la stabilité du financement des places de formation sans porter atteinte aux contributions de base aux hautes écoles au titre de la LEHE.